

GUIDE

AU SERVICE DES ENFANTS,
DES JEUNES ET DES FAMILLES

FAMILLE




VILLE DE
PECHBONNIEU



0-3 ans

Le rôle des différentes instances / Qui fait quoi?

Les établissements d'accueil du jeune enfant

- Le Relais Petite Enfance (RPE)
- Les crèches



11-16 ans

Le rôle des différentes instances / Qui fait quoi?

Organismes et dispositif ressources



3-11 ans

Le rôle des différentes instances / Qui fait quoi?

Le groupe scolaire de l'Olivier

- Les écoles
- La restauration scolaire
- L'ALAE
- Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
- L'ALSH
- Le Portail famille
- Le Projet Éducatif Territorial (PEDT)
- Le Conseil Municipal d'Enfants (CME)



L'atelier

Pôle culturel & Maison de l'Humain

Les conditions d'inscription

Chers parents,

Soucieuse de concilier vie familiale et vie professionnelle, la Ville développe une politique jeunesse qui répond aux besoins des familles. Les dépenses consacrées mobilisent 45 % du budget communal et 34 agents communaux sur 58 au total, travaillent au quotidien dans le cadre scolaire ou périscolaire.

L'éducation doit être notre priorité à tous. Elle concerne les familles, les accueils du jeune enfant, l'école, l'ensemble des structures municipales et associatives. C'est l'objectif du PEDT qui permet depuis 2015 une organisation du temps de l'enfant en vue de lui offrir un parcours de qualité.

Cette volonté affirmée et assumée nous engage. Elle nous conduit notamment à adapter les services afin de proposer une tarification juste et proportionnelle aux ressources des familles.

Ce guide pratique recense les informations utiles relatives aux services proposés par la Ville pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse afin de vous permettre de vivre une année la plus sereine possible.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Votre Maire, Sabine GEIL GOMEZ



Le rôle des différentes instances / Qui fait quoi?

•••• La Communauté de Communes des Coteaux Bellevue (CCCB)



19 rte de Saint-Loup Cammas
31140 Pechbonnieu
☎ 05 34 27 20 50
www.cc-coteauxbellevue.fr

Elle est votre première source d'information ! En effet, c'est avant tout à elle qu'il faut vous adresser pour faire une demande de place en crèche. La communauté de communes gère directement cinq structures multi-accueil de jeunes enfants sur les communes de Pechbonnieu, Saint-Loup Cammas, Saint-Geniès Bellevue, Montberon et Rouffiac-Tolosan. Votre inscription pour une demande en crèche, à réaliser auprès de la CCCB, sera sur liste d'attente.





•••• La C (N) AF

Caisse (Nationale) des Allocations Familiales

Les CAF départementales sont pilotées par la CNAF. Les CAF et la CNAF constituent la « branche famille » de la Sécurité sociale. Leur rôle est d'aider les familles au quotidien, que ce soit en les informant ou en leur apportant une aide financière. La CAF joue un rôle majeur car elle participe au financement des modes de garde, que ce soit en complétant la contribution financière des parents directement auprès de la crèche ou en versant une aide aux parents choisissant un autre mode de garde. La CAF verse également une prime à la naissance, entre autres aides (logement, etc.).



CAF Haute-Garonne
24 rue Riquet
31046 Toulouse
Cedex 9
☎ **3230**
demarches
administratives.fr/
caf-allocations-
familiales/
pechbonnieu
-31140

•••• La PMI

Protection maternelle et infantile

C'est un service qui est géré par le conseil départemental, et qui a pour but d'accompagner les femmes enceintes et les mamans d'enfants de moins de 6 ans. Ce sont des centres d'information et d'accompagnement. C'est aussi cet organisme qui réglemente la profession d'assistante maternelle et qui donne les agréments à ces dernières. Il contrôle régulièrement les professionnels de la petite enfance, pour s'assurer que les jeunes enfants sont accueillis et éveillés dans de bonnes conditions. Pechbonnieu dépend de la PMI de la Maison des solidarités de Saint-Jean.



MDS
8 chemin du Bois de
Saget
31240 Saint-Jean
☎ **05 34 25 50 50**
mds.saintjean@cd31.fr
haute-garonne.fr/
service/les-maisons-
des-solidarites-mds

Les établissements d'accueil du jeune enfant

••• Le RPE — Relais Petite Enfance



RPE / Crèche
« Au Mont
Doudou »
Rue Lucie Aubrac
31140 Montberon
☎ 09 64 14 32 95
✉ rpe@cc-
coteauxbellevue.fr

Les Relais Petite Enfance sont des lieux d'information, d'animation et d'accompagnement favorisant la mise en relation des assistants maternels et des parents en recherche d'un mode d'accueil sur le territoire des Coteaux Bellevue.

La structure intercommunale intervient auprès des professionnels de l'accueil individuel et des enfants de 0 à 3 ans en proposant une multitude d'actions : accompagnement des parents et des enfants dans les demandes administratives, la mise en place d'ateliers d'éveil (ateliers de motricité, lectures, éveil musical, yoga, ...), et l'organisation de réunions à thème à destination des assistants maternels.

Depuis 2023, le RPE est devenu itinérant et propose également des animations dans les différentes communes du territoire pour les assistants maternels et gardes à domicile.

L'utilisation de ce service est libre et gratuite.

Outre l'accompagnement des assistants maternels et de leurs employeurs, le RPE participe à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant et contribue à renseigner les familles sur l'offre et la demande globale sur le territoire.

*Permanences administratives à la crèche de Montberon
Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 13 h à 17 h*





•••• **Les crèches sont des structures de multi-accueil collectif pour les enfants de plus de 2 mois à moins de 4 ans qui proposent des accueils réguliers et occasionnels.**

Véritables lieux de socialisation, elles permettent d'accompagner les tout-petits dans leur développement, dans un espace de vie sécurisé et dans le respect de chaque individualité.

Un règlement de fonctionnement commun à l'ensemble des 5 crèches définit notamment les périodes d'ouverture et de fermeture de la structure et la participation financière des familles. Cette dernière varie en fonction des ressources et de la composition de la famille.

】 **PECHBONNIEU**

Crèche multi-accueil
« Les Canaillous »
Chemin de Labastidole

☎ **05 61 35 75 47**

✉ creche.pechbonnieu@orange.fr

*La crèche est ouverte
de 7h30 à 18h30*

】 **SAINT-GENIÈS-BELLEVUE**

Crèche multi-accueil
« Une Souris Verte »
1 rue des écoles

☎ **05 61 35 94 19**

✉ creche.st-genies@orange.fr

*La crèche est ouverte
de 7h30 à 18h30*

】 **SAINT-LOUP-CAMMAS**

Crèche multi-accueil
« Les Bout'Chou »
3 allée de la Salle des Fêtes

☎ **05 61 35 99 21**

✉ creche.saint-loup@wanadoo.fr

*La crèche est ouverte
de 7h30 à 18h30*

】 **MONTBERON**

Crèche multi-accueil
« Au Mont Doudou »
Rue Lucie Aubrac

☎ **09 79 71 61 28**

✉ creche.aumontdoudou@orange.fr

*La crèche est ouverte
de 7h30 à 18h30*

】 **ROUFFIAC-TOLOSAN**

Crèche multi-accueil
« Les Pitchounets »
Chemin du Cros

☎ **05 61 76 13 08**

✉ lespitchounets@cc-coteauxbellevue.fr



Le rôle des différentes instances / Qui fait quoi ?

.... L'Éducation nationale

Elle assure la nomination des enseignants, leur rémunération et le contenu des enseignements.

Pechbonnieu dépend de la deuxième circonscription de la Haute-Garonne, qui est placée sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN). Il est lui-même sous l'autorité du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN). L'inspecteur de circonscription est le responsable hiérarchique des enseignants et des directeurs des établissements scolaires ; en outre, il est l'interlocuteur de la mairie.

La direction des écoles maternelles et élémentaires est assurée par des enseignants qui bénéficient d'une décharge, pour exercer des responsabilités administratives et pédagogiques.

.... La mairie

Elle est responsable du personnel ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles), ainsi que de la construction, du fonctionnement et de l'entretien des locaux. Elle assure également les inscriptions scolaires, la gestion du budget de l'école (matériel, mobilier...) et le fonctionnement des services d'accueil péri et extra scolaires.

LES DÉMARCHES D'INSCRIPTION AUX ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Il faut résider à Pechbonnieu.

Qui est concerné par cette démarche ?

- Les enfants nouvellement domiciliés à Pechbonnieu,
- Les enfants âgés de 3 ans au 31 décembre de l'année en cours et entrant en petite section de maternelle,
- Les enfants entrant au CP.

1^{ère} étape / Pré-inscription en mairie

Les pièces à fournir: la fiche d'inscription dûment remplie, le livret de famille, un justificatif de domicile

2^e étape / Admission auprès de la direction des écoles

Les pièces à fournir: le carnet de santé de l'enfant avec ses vaccinations à jour, une copie du livret de famille, le dossier de pré-inscription complété et signé.



23, route de
St-Loup Cammas
31140 Pechbonnieu
☎ 05 34 27 22 00



Formulaire
d'inscription à
retrouver sur:
www.ville-pechbonnieu.fr/enfance-et-jeunesse/vie-scolaire



•••• Le Conseil d'école

Il est une instance de concertation qui se réunit au moins une fois par trimestre. Il vote le règlement intérieur, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école. Y participent : la direction de l'école, les enseignants, des élus municipaux et des représentants des parents d'élèves, ainsi que les responsables des services périscolaires.

•••• Le Conseil cantine

Composé de l'adjoint au maire en charge de l'Éducation, des affaires scolaires et périscolaires, de la responsable du service restauration, de représentants de parents d'élèves, d'élèves et du prestataire, il se réunit 1 à 2 fois par an afin de faire valoir les observations relatives aux repas.

•••• L'association des parents d'élèves

Les représentants des parents au conseil d'école sont élus par l'ensemble des parents. Leur nombre correspond au nombre de classes. Ils disposent d'une voix délibérative. Les associations de parents d'élèves peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier et assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toutes circonstances, elles sont tenues à une obligation de confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont elles peuvent avoir connaissance. Une association de parents d'élèves a pour but essentiel la défense des intérêts des élèves. Elle a pour rôle de renseigner les familles sur la vie scolaire et les activités d'un établissement, d'organiser des réunions d'information et proposer certains services à l'attention des parents ou des élèves.



Association
« Nos enfants
à l'école »
23 route de
St-Loup Cammas
✉ nosenfants
alecole.
pechbonnieu@
gmail.com
f @nosenfants
alecole.
pechbonnieu



Le groupe scolaire de l'Olivier

•••• L'école maternelle

Horaires

- Lundi-mardi-jeudi : 8 h 50-12 h – 13 h 50-16 h 30
- Le mercredi : 8 h 50-12 h
- Vendredi : 8 h 50-12 h – 13 h 50-15 h 30



4 Rue du 8 mai
1945

☎ **09 79 07 41 82**

✉ **ce.0311675c@ac-toulouse.fr**
edu1d.ac-toulouse.fr/blogs31/mat-pechbonnieu

•••• L'école élémentaire

Horaires

- Lundi-mardi-jeudi : 8 h 40-11 h 50 – 13 h 40-16 h 20
- Mercredi : 8 h 40-11 h 50
- Vendredi : 8 h 40-11 h 50 – 13 h 40-15 h 20



4 Rue du 8 mai
1945

☎ **09 77 95 41 82**

✉ **ce.0311704j@ac-toulouse.fr**
edu1d.ac-toulouse.fr/blogs31/mat-pechbonnieu

› LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le restaurant scolaire est un service municipal non obligatoire. L'inscription est ouverte à tous les enfants scolarisés sur la commune et inscrits à l'Alae ou à l'Alsh.



4 rue du 8 mai 1945

☎ **05 61 09 86 67**

✉ **restauration.scolaire@ville-pechbonnieu.fr**

Comment ça fonctionne ?

Le restaurant scolaire fonctionne les jours de classe et durant les vacances scolaires quand l'Accueil de loisirs est ouvert.

Les repas sont confectionnés et livrés par un prestataire extérieur.

Le service fonctionne sous forme de self dès le CP.

Les animateurs présents aident et accompagnent les enfants.

Tarifs

Le prix du repas est déterminé en fonction des revenus des parents.

Accès au portail famille pour l'inscription et le règlement des factures.

Menus

Les menus de la semaine sont affichés aux écoles et à l'Alae. Ils sont consultables sur le Portail famille, le site de la ville ainsi que sur l'application mobile Intramuros.

Pour les enfants qui présentent des risques d'allergies alimentaires, il est obligatoire d'établir un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), avec la direction de l'école.

L'autorisation d'inscription et les modalités d'accueil au restaurant scolaire sont soumises à la signature d'un protocole d'accord avec les différents partenaires : Éducation nationale, mairie, médecin scolaire, médecin allergologue.



» L'ALAE

L'Alae est un service municipal non obligatoire qui accueille les enfants le matin, le midi, le soir et le mercredi après-midi. Les modalités d'inscription et de règlement s'effectuent via le Portail famille.

Les objectifs

Les objectifs de l'Alae sont de favoriser l'expression de l'enfant, de développer son autonomie et son épanouissement. Au travers des activités proposées, la structure participe à l'intégration de l'enfant dans son environnement par l'apprentissage et le respect des règles et des personnes.

Horaires

Maternelle

- Le matin : de 7h30 à 8h50
- Le midi : de 12h à 13h50
- Le soir : de 16h30 à 18h30
de 15h30 à 18h30 (vendredi)

Elémentaire

- Le matin: de 7h30 à 8h40
- Le midi : de 11h50 à 13h40
- Le soir : de 16h20 à 18h30
de 15h20 à 18h30 (vendredi)

L'accès

Maternelle et élémentaire : une même entrée, même sortie ! par l'entrée du groupe scolaire.

L'équipe

Une directrice, une équipe d'animateurs, des Atsems ainsi que des intervenants extérieurs.

Les animations

Des activités culturelles, artistiques, ludiques, d'éveil à la citoyenneté, sportives et de détente...



4 rue du 8 mai 1945
☎ 06 07 03 98 68
✉ periscolaire@ville-pechbonnieu.fr

» LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

La Ville met en place, en prolongement du temps de classe, des Temps d'Activités Périscolaires. Ce parti pris éducatif permet à vos enfants selon leur âge d'accéder à des activités de découverte diverses et variées pensées pour contribuer à l'épanouissement et au développement de l'enfant.

En fonction des projets, l'encadrement de ces ateliers est assuré par une équipe qualifiée, composée d'animateurs diplômés avec des compétences complémentaires et de personnel ATSEM.

Cette équipe est enrichie par des intervenants professionnels ou bénévoles.

Les conditions

Afin d'assurer une animation de qualité, les groupes sont limités à 19 enfants, en fonction de l'activité proposée.

Les activités fonctionnent par cycle pour permettre à un maximum d'enfants de participer. Une liste d'attente est mise en place pour chaque activité proposée.

Comment ça fonctionne ?

Les enfants s'inscrivent au préalable sur un type de parcours de découverte. Le programme détaillé est remis aux enfants la première semaine de la période concernée.





» L'ALSH

Le centre accueille les enfants de 3 à 11 ans durant les vacances scolaires. Ces périodes sont organisées en partenariat avec le centre de loisirs de Montberon. Les tarifs dépendent du quotient familial.

Les modalités d'inscription et de règlement s'effectuent via le Portail famille.

L'accueil

Le 7h 30 à 18h 30

L'accès

Maternelle et élémentaire : une même entrée, même sortie ! par l'entrée du groupe scolaire.

L'équipe

Une directrice, une équipe d'animation élargie avec des animateurs saisonniers.

Les animations et sorties

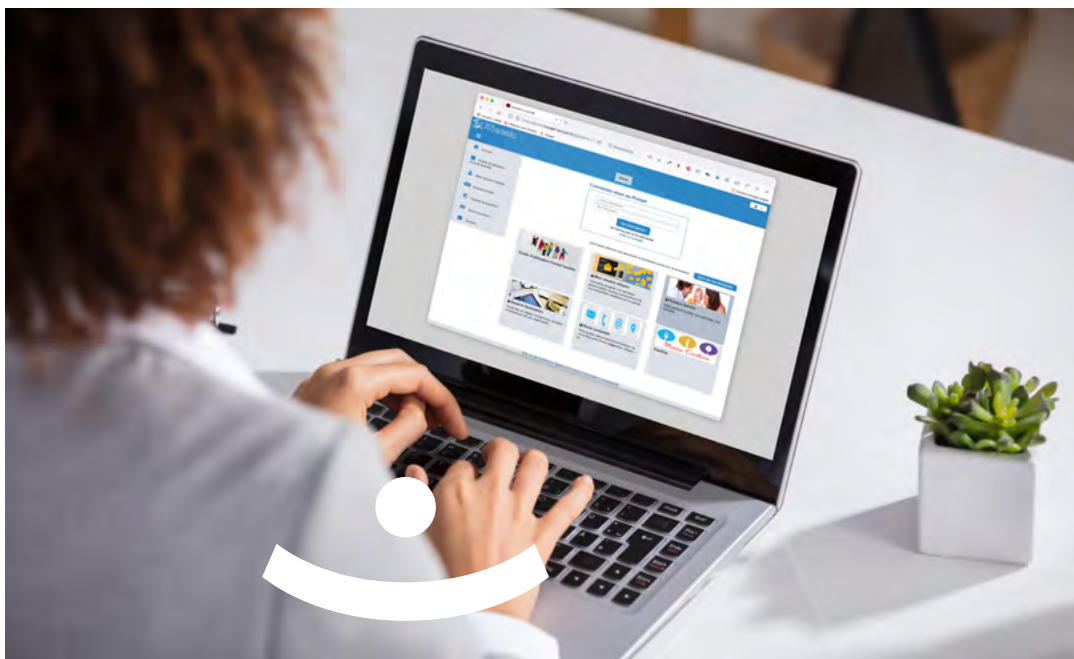
L'Accueil de Loisirs propose des activités sportives, manuelles, d'expression artistique...

Mais aussi des sorties (piscine, cinéma, ferme pédagogique, accrobranche, parcs d'attractions...). Elles sont obligatoirement sur inscription.

Le programme des vacances est consultable sur le portail famille.



Groupe scolaire
de L'Olivier
4 rue du 8 mai 1945
☎ 06 07 03 98 68
✉ periscolaire@
ville-pechbonnieu.fr



L'inscription et
le règlement
des factures
s'effectuent via



» LE PORTAIL FAMILLE

Il s'agit d'un service numérique qui permet aux parents d'effectuer les démarches liées aux activités de leurs enfants depuis un accès sécurisé disponible 7/7 jours, via le site de la ville et/ou l'application de ville Intramuros.

Vous pouvez ainsi gérer les inscriptions de votre/vos enfant(s) au restaurant scolaire, à l'Alae ou au centre de loisirs, désigner des personnes de confiance ou encore communiquer avec les services municipaux.

» LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Suite à la réforme des rythmes scolaires et conformément au code de l'éducation, la municipalité élabore depuis 2015 un Projet Éducatif Territorial.

Le PEDT formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Sont associés à cette démarche, les écoles maternelle et élémentaire, les services Alae/ Alsh, l'association « Nos enfants à l'école » et les associations pechbonniliennes.

Les axes pédagogiques retenus

- Développer les actions de citoyenneté,
- Favoriser le rapprochement des générations,
- Permettre aux enfants de mener des actions de solidarité,
- Favoriser les découvertes culturelles, artistiques et numériques,
- Favoriser la pratique sportive,
- Sensibiliser à l'écocitoyenneté.

» LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Le CME est un projet citoyen à vocation éducative qui a pour ambition de former les jeunes élus à la notion d'engagement, à appréhender les droits et les devoirs du citoyen et à faire vivre les valeurs de la République.

Le CME est constitué d'enfants du CP au CM2. Il est formé à l'identique de celui des élus du Conseil municipal de la ville. Ils se réunissent en commissions tout au long de l'année pour mener à bien le projet élu.



Le rôle des différentes instances / Qui fait quoi ?

•••• L'Éducation nationale

Pour encadrer les élèves et gérer l'établissement, le collège est doté d'une équipe enseignante, d'une équipe de direction, d'un service vie scolaire, d'un secrétariat administratif, d'une infirmerie...

•••• Le Conseil d'administration

Instance de concertation, le conseil d'administration du collège vote le règlement intérieur, adopte le projet d'établissement et délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement pédagogique et aux conditions matérielles de l'établissement. Y participent : le chef d'établissement, des représentants de l'administration et du personnel, des élus municipaux et départementaux, des représentants des parents d'élèves et des élèves.

•••• Les collectivités territoriales

- 】 La **mairie** participe au conseil d'administration et assure le fonctionnement du gymnase. La Ville intervient également à travers le Point jeunes de L'atelier pour la mise en œuvre de projets divers.
- 】 Le **conseil départemental** est chargé de construire, d'entretenir et d'équiper les collèges. Il s'occupe des bâtiments, des transports scolaires, de la restauration, du personnel technique...
- 】 Le **conseil régional** est chargé de la gestion des lycées, des politiques d'apprentissage et de la formation professionnelle. Il coordonne les services de l'orientation et participe au service public de l'emploi. La Région partage avec les autres collectivités locales la compétence sur la culture, le sport, la promotion des langues régionales, l'éducation populaire.

•••• Le collège Jean Dieuzaide

Les élèves scolarisés viennent des communes attachées au secteur de recrutement lié à la carte scolaire. Le dossier d'inscription en sixième est remis à l'enfant par le collège. Outre les enseignements obligatoires, les élèves scolarisés bénéficient de nombreux projets périscolaires proposés par les enseignants dans les domaines variés qu'ils soient sportifs, culturels, linguistiques...



1 rue des Coteaux
Bellevue, 31140
Pechbonnieu
☎ 05 34 27 04 90
✉ 0312700S@
ac-toulouse.fr
jean-dieuzaide.
ecollege.haute-
garonne.fr



•••• Le Lycée Général et Technologique Toulouse-Lautrec

Lycée de rattachement pour notre commune, il propose une section européenne mais aussi les spécialités de littérature et langues et cultures de l'antiquité, le numérique et les sciences informatiques, LLCER anglais, LLCER anglais – monde contemporain, LLCER espagnol, LLCER allemand.
Inscription auprès du lycée une fois l'affectation confirmée.



64 bd Pierre et Marie Curie, 31020 Toulouse Cedex 2
☎ **05 34 40 12 20**
0311586f@ac-toulouse.fr
<https://toulouse-lautrec.mon-ent-occitanie.fr>

LE RECENSEMENT CITOYEN

Dès 16 ans, le recensement citoyen permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales. Il est à effectuer en mairie et dans les 3 mois qui suivent la date anniversaire.

•••• Organismes et dispositif ressources

LA MAISON DES ADOS

La Maison départementale des adolescents accueille les jeunes de 11 à 21 ans, leurs familles et les professionnels salariés ou bénévoles qui travaillent avec eux. Lieu d'écoute, d'évaluation, de soutien et d'orientation, c'est aussi un espace qui organise des ateliers et des rencontres collectives thématiques.

L'accueil est individuel ou familial, gratuit. L'anonymat peut être demandé.

Des professionnels sont à l'écoute des familles et des jeunes de 11 à 21 ans, qu'ils informent, répondent à leurs interrogations et leur proposent des solutions adaptées.

Les familles, les adolescents et les professionnels de l'adolescence peuvent aussi participer à des rencontres thématiques autour de sujets plus spécifiques.



6 rue Pierre-Paul Riquet
31000 Toulouse
☎ **05 34 46 37 64**
www.haute-garonne.fr

LA MISSION LOCALE

La Mission locale propose un accueil, une aide, une orientation, un accompagnement individualisé des jeunes de 16-25 ans, sortis du système scolaire, en recherche d'emploi afin de les aider dans leur parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie.

Elle propose une approche globale de la situation des jeunes.

Elle les accompagne sur des thématiques variées: l'emploi, la formation, la mobilité, la santé et le logement. De nombreux dispositifs d'accompagnement sont proposés (CEJ, PACEA, Garantie Jeunes, PPAAE, FAJ, REMOJEUNES).



Permanence en mairie sur rdv au
☎ **05 61 70 25 40**

GO 31

GO 31 est une web app interactive s'adressant aux 11-29 ans autour de thématiques diverses: écologie et écoresponsabilité, recherche d'aides, offres d'emploi et stages, éducation, santé, engagement citoyen, loisirs, etc.: un outil à destination des jeunes qui a été créé avec eux, dans le cadre du plan jeunesse mené par le conseil départemental.



www.go31.fr

L'atelier, Pôle culturel & Maison de l'Humain

L'atelier est un établissement municipal qui regroupe différents services. Il est un véritable lieu de vie et de ressources pour les enfants, parents et adolescents.



11 rue des
coteaux Bellevue
31140 Pechbonnieu
☎ 05 82 60 0177
www.latelierdepechbonnieu.fr

.... Une médiathèque

La médiathèque offre un choix de livres, DVD et CD adaptés à tous les âges. Les documents peuvent être consultés sur place et/ou empruntés. Toute l'année, l'équipe de L'atelier propose des animations autour de la lecture pour les 0-10 ans. Les médiathécaires sont disponibles sur place pour vous accompagner dans le choix des documents adaptés à votre enfant.

Un espace ressource avec des livres documentaires sur la parentalité est également disponible.

.... Une ludothèque

L'atelier dispose d'un espace de jeu pour les 0-10 ans en accès libre. Les enfants peuvent ainsi jouer sur place avec les jouets et les jeux de société mis à leur disposition. Tout comme les livres et DVD, les jeux peuvent être empruntés pour une durée de 3 semaines. La ludothèque accueille également le Relais Petite Enfance lors de matinées spécifiques. Le ludothécaire assure la mise en place d'un espace de jeu adapté. Il vous accompagne également dans le choix de jeux en fonction de l'âge de votre enfant.

.... Un Point jeunes

Le Point jeunes de L'atelier est une structure municipale de type Centre de Loisirs Sans Hébergement, créée en 2001 et habilitée par le Ministère L'Éducation encadrée par des animateurs professionnels.

Situé à 200 mètres du collège, il accueille les jeunes de 11 à 17 ans dès la sortie des cours toute la semaine.

Le Point jeunes est un lieu de vie et de projets résolument ouvert vers l'extérieur, un espace décloisonné pour tous, qui s'ouvre à une nouvelle approche de l'animation et se détourne des lieux traditionnels de consommation. L'équipe de professionnels accueille et accompagne les adolescents dans leur processus d'émancipation. Les animateurs sont soucieux de garantir la sécurité morale et affective des jeunes en étant à leur écoute. Ils sont également des personnes ressources pour les ados et les parents en difficulté.

La structure propose un programme d'activités et d'ateliers adapté aux 11-17 ans.





Les conditions d'inscription

Vous pouvez retrouver tous les tarifs sur le site internet www.latelierdepechbonnieu.fr

Médiathèque / Ludothèque

Pour emprunter, l'adhésion est obligatoire en créant une carte famille ou individuelle.

Point jeunes

Pour fréquenter la structure et participer aux activités, une cotisation annuelle est demandée. Les jeunes peuvent ainsi bénéficier d'une carte d'emprunt gratuite.



